

ASSOCIATION AMITIES CITE - UDV

11, rue Alexis AGARRAT
83200 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Le Président Amities Cite - UDV
Régis LEFEBVRE le 02/07/26.


ASSOCIATION AMITIES CITE - UDV

11, rue Alexis AGARRAT
83200 TOULON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « AMITIES CITE - UDV » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose dans le paragraphe « Changements de méthodes » les incidences chiffrées liées à l'application du règlement ANC 2022-06 sur les comptes de l'exercice 2025.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée aux événements connus et actions en cours à ce jour dont l'issue est susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation décrits dans les notes « Événements significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, le 22 juin 2026

COFIMEC

Le Commissaire aux comptes,

Signé par Daniel Mandragola
Le 22 juin 2026



doc_kU6e
tx_dK63Ez/MxLQBY

représenté par
Daniel MANDRAGOLA

ANNEXE :

« Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AMITIES CITE - UDV

11 RUE ALEXIS AGARRAT
83200 TOULON

SIREN : 817.957.210

Forme juridique : Association déclarée

GF CONSULTANTS

SARL - SIREN : 497766402

L'ANTEA, 331 AVENUE GENERAL HENRI-JOSE GOURAUD, 83200 TOULON

Tél : 0494924444 - www.gfconsultants.fr

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	198	198		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	74 229	65 900	8 329	9 610
Constructions	108 627	89 872	18 755	28 942
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	801		801	658
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	183 855	155 971	27 885	39 211
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	125 092	4 686	120 406	56 385
Autres créances	3 266		3 266	573
Charges constatées d'avance	61		61	61
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	13 365		13 365	33 242
Disponibilités				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	141 784	4 686	137 098	90 262
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	325 639	160 657	164 983	129 472

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	26 073	49 502
Report à nouveau	13 469	-23 429
Excédent ou déficit de l'exercice		
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	39 542	26 073
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	23 218	31 363
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	62 760	57 437
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 563	8 227
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	3 563	8 227
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 500	2 500
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	2 500	2 500
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 346	9 504
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	27 438	34 805
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	55 375	17 000
TOTAL DETTES (IV)	96 159	61 309
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	164 983	129 472

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	88	136
Ventes de biens	4 135	
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	19 758	14 905
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	486 590	477 727
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	12 850	7 350
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		14 683
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	8 227	
Utilisations des fonds dédiés	30 403	33 828
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	562 051	548 629
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	31 798	22 515
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	90 532	106 922
Aides financières	7 463	8 554
Impôts, taxes, et versements assimilés	355 584	350 163
Salaires	57 514	58 288
Cotisations sociales	11 345	17 025
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	3 563	8 227
Reports en fonds dédiés	2 108	1
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	559 906	571 696
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 145	-23 067
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	48	57
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	48	57
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	48	57
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	2 193	-23 010
Produits exceptionnels (V)	11 490	5 855
Charges exceptionnelles (VI)	214	6 274
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	11 276	-419
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	573 589	554 541
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	560 120	577 970
EXCÉDENT OU DÉFICIT	13 469	-23 429
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	92 067	101 766
Prestations en nature		169 100
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	92 067	270 866
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		124 000
Mises à disposition gratuite de biens		45 100
Prestations en nature		
Personnel bénévole	92 067	101 766
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	92 067	270 866

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **164 982,53 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **13 469,15 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Sans impact :

Les contraintes dues à la trésorerie sont persistantes. En particulier les incertitudes persistent nous sommes en attente des financements politique de la ville « état », les raisons sont toujours dues aux difficultés liées au budget de l'état. Les élections municipales 2026 n'ont pas entraîné de difficultés nouvelles.

Les actions en cours

- Mise en place d'une autorisation de découvert de 40 000 euros.
- Le conseil départemental a augmenté sa subvention afin que l'activité de l'épicerie solidaire puisse accroître le nombre de familles en file active.
- Arrêt de la mise à disposition de personnel au titre du projet NOE conduit par l'UDV au 31 décembre 2025.
- Amélioration du suivi en comptabilité analytique en y intégrant un suivi double activités et implantations géographiques : un premier résultat a été la renégociation des coûts liés aux photocopieurs , accès internet et lignes téléphoniques par un réexamen des besoins et des contrats globaux.
- Un suivi plus précis des ventes hors épicerie solidaires afin de vérifier l'atteinte des objectifs figurant dans le budget prévisionnel 2026.

Autres informations significatives

L'année 2025 a été marquée par plusieurs événements exceptionnels ayant fortement impacté l'activité et l'organisation de l'association.

Dès le mois de janvier, l'épicerie solidaire de la Beaucaire a subi deux actes de vandalisme, entraînant des dégradations matérielles et nécessitant la mise en œuvre de mesures de sécurisation ainsi que des démarches administratives auprès des assurances.

En juin 2025, le local a ensuite été touché par un incendie. Cet événement a occasionné des perturbations importantes dans le fonctionnement du service et a conduit à la perception d'indemnités d'assurance destinées à couvrir une partie des préjudices subis et des frais engagés pour la remise en état des locaux.

Par ailleurs, dans un contexte de tension sur la trésorerie lié aux délais de versement des subventions notifiées, l'association a bénéficié, à compter d'avril 2025, d'une autorisation exceptionnelle de découvert bancaire de 40 000 euros, accordée par son établissement bancaire afin d'assurer la continuité des activités et le règlement des charges courantes dans l'attente de l'encaissement des financements attendus.

Enfin, entre mars et décembre 2025, plusieurs mises à disposition de personnel, y compris au niveau de la direction, ont été mises en œuvre. Ces ajustements organisationnels ont permis de répondre aux besoins de fonctionnement de la structure tout en garantissant la

poursuite des missions auprès des publics accompagnés.

Malgré ces difficultés, l'association a poursuivi son engagement auprès des bénéficiaires et a fait preuve d'une forte capacité d'adaptation face à ces circonstances exceptionnelles.

Concernant la trésorerie

Plusieurs opérations ont abouti en 2025 à résoudre les difficultés de trésorerie de l'association. Celles-ci ont été accrues en particulier par les reports sur les décisions d'attribution de subventions une partie due aux contraintes de l'élaboration de la loi de finances de l'Etat impactant les financements de projets nouveaux (reconduction du budget 2024). L'autre cause a pour origine des reports dus à des réorganisations au sein de financeurs.

L'autorisation de découvert de 40 000 euros accordée par la banque en février 2025 a du être prolongé pour pour faire face au délai de versement de financeurs.

Parallèlement le suivi de la trésorerie réactualisée avec les informations nous parvenant a conduit à la mise en place d'un prêt du président, versé en plusieurs fois, d'un montant de 17500 euros, sans intérêt et remboursable au cours du 2e semestre en fonction de l'évolution des rentrées des subventions. Ce prêt a été clos lors du CA du 17 octobre 2025 et totalement soldé en décembre 2025.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

La mission d'Amitiés Cité – UDV est de créer du lien social par de multiples activités et des initiatives d'économie sociale et solidaire dans les quartiers populaires de Toulon Ouest, au Jonquet, à Pontcarral et à La Beaucaire, où l'association tient également une épicerie solidaire tout comme à La Seyne-sur-Mer

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **AMITIES CITE - UDV** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, les éléments sont précisés ci-dessous :

- Compte 747 vs 777 concernant la quote part des subventions d'investissement pour 7040 euros
- Compte 649 vs 791 concernant les aides et les remboursements liés à la masse salariale pour 5557 euros
- Compte 7581 vs 791 concernant les remboursements d'assurance pour 12 808 euros

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				198
Concessions, brevets & licences	198			
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				74 229
Constructions	74 229			
Installations techniques, matériel et outillage	11 595		4 317	7 279
Autres immobilisations corporelles	100 461		800	101 349
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				801
Autres immobilisations financières	658	143		
TOTAL	187 141	143	5 117	183 855

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			198			198
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			64 619	1 290	9	65 900
Installations techniques, matériel et outillage			10 696	888	4 323	7 262
Autres immobilisations corporelles			72 418	11 045	851	82 611
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			147 931	13 222	5 183	155 971

	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 686			4 686
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	4 686			4 686

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	801	801		
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	2 631	2 631		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	120 854	120 854		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1 607	1 607		
Charges constatées d'avance	3 266	3 266		
TOTAL	129 159	129 159		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	3 266	
Charges constatées d'avance	3 266	
TOTAL	3 266	

Informations relatives au passif

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
DREAL PACA	8 227			8 227			
ARS 2025 DE 10 000		3 563				3 563	
TOTAL	8 227	3 563		8 227		3 563	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	8 227	3 563		8 227		3 563	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	2 500				2 500
Provisions pour charges					
TOTAL	2 500				2 500

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 346	13 346		
Personnel et comptes rattachés	10 765	10 765		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	16 543	16 543		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	130	130		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	55 375	55 375		
TOTAL	96 159	96 159		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	- 55 375	
TOTAL	- 55 375	

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	4 135		
TOTAL	4 135		

- VENTES DE MARCHANDISES 3016 EUROS
- AUTRES PRODUITS 1074 EUROS
- RRR ACCORDES 44 EUROS

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		246 991	146 582	24 733	61 243	479 549
Subventions d'investissement						
TOTAL		246 991	146 582	24 733	61 243	479 549

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 951	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	8 841	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	1 751	
TOTAL	15 543	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2 631	
TOTAL	2 631	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	4 308	
Afférents aux services autres		
TOTAL	4 308	

Contributions volontaires en nature

Les bénévoles ont réalisés 5 557 heures pour 92067 euros

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

La rémunération des 2 cadres s'élève à pour:

- Christelle LECART de 46208 euros
- Manon TAILLARD de 25 397 euros

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	11
Cadres et ingénieurs	2
TOTAL	13